

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 86 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 7 Absent(s) excusé(s) : 10 Absent(s) : 3</i>
---	--	--

Date de convocation : 17 novembre 2020

Vote(s) pour : 81
Vote(s) contre : 9
Abstention(s) : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 23 novembre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2020-11-23-CC-11 :

ZAC Pointe Sud : demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Rapporteur : Monsieur Cédric GOUTH

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.122-1 et suivants,
VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU l'acte d'acquisition de la ZAC Pointe Sud à l'EPFL en date du 22 janvier 2018,
VU la délibération en date du 22 octobre 2018 approuvant le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « ZAC Pointe Sud » d'une surface de 51,7 hectares,
VU la délibération en date du 17 décembre 2018 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC d'Aménagement Concertée (ZAC) « ZAC Pointe Sud »,
VU l'arrêté préfectoral portant autorisation au titre du Code de l'environnement du projet de création de ZAC Pointe Sud du Plateau de Frescaty en date du 11 octobre 2019 pour la remise à ciel ouvert du cours d'eau la Ramotte,
VU le plan guide du Plateau de Frescaty validé au Conseil métropolitain du 21 octobre 2019,
VU l'avis de la Division des Domaines du 14 septembre 2020 estimant la valeur vénale des terrains liés au projet de Déclaration d'Utilité Publique à 1 € du mètre carré,
VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale en date du 4 septembre 2020 indiquant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à la mise à jour de l'étude d'impact,
CONSIDERANT l'intérêt général de créer une voie d'accès d'une longueur d'environ 160 mètres afin de desservir le site de la ZAC Pointe Sud et réaliser un exutoire à ciel ouvert pour le cours d'eau de la Ramotte, d'une longueur d'environ 122 mètres,
CONSIDERANT la nécessité d'exercer la maîtrise foncière globale sur l'ensemble des terrains intéressants l'opération d'aménagement,
CONSIDERANT l'échec des négociations amiables avec les propriétaires privés,

DECIDE d'approuver le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du projet et de la procédure de cessibilité des parcelles restant à acquérir,
SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet de la Moselle la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement et à ce titre :

1) l'ouverture d'enquêtes conjointes comprenant :

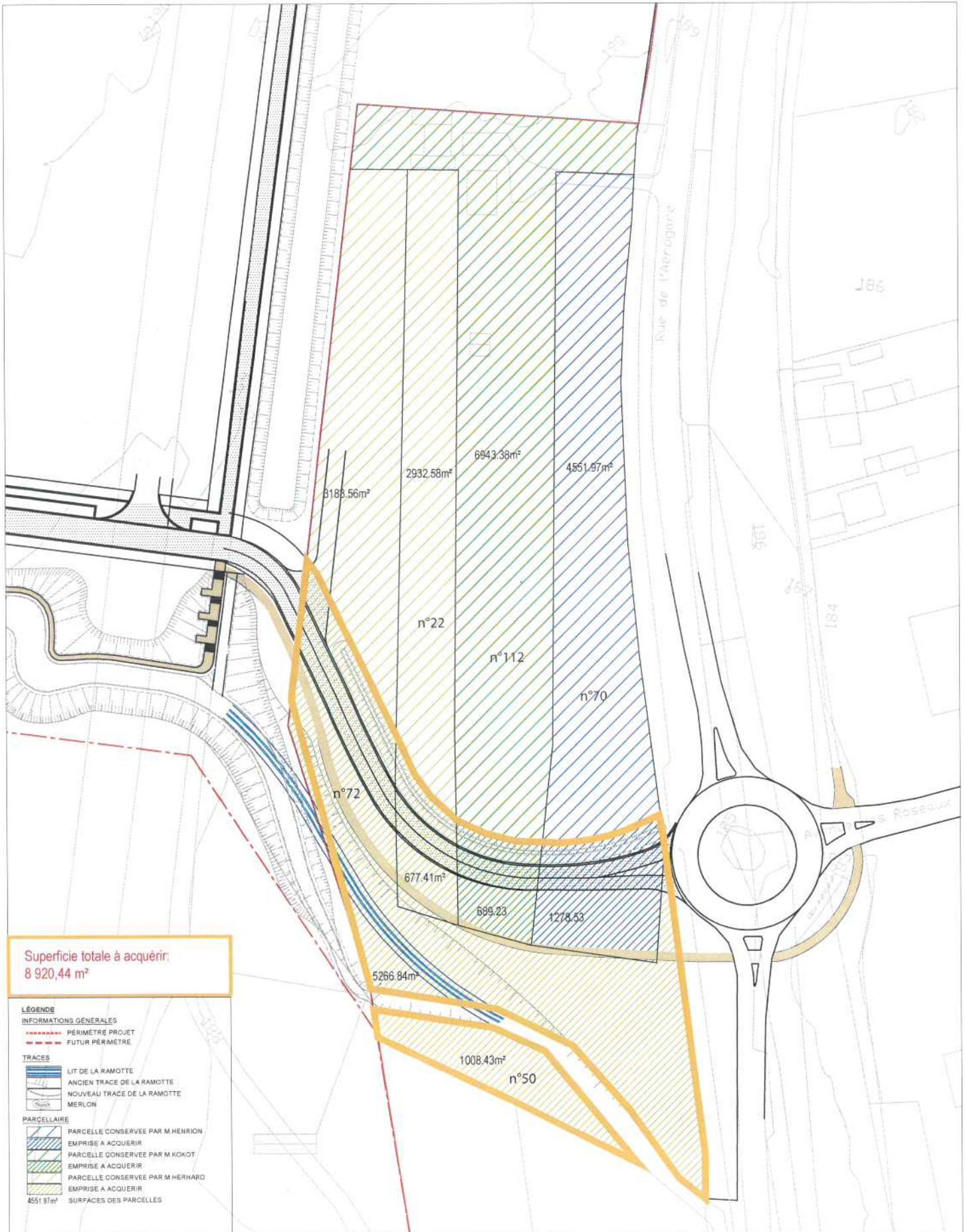
- une enquête préalable à la DUP de l'opération d'aménagement envisagée,
 - une enquête parcellaire en vue de la cessibilité des terrains,
- 2) la délivrance d'un seul arrêté préfectoral valant Déclaration d'Utilité Publique et cessibilité,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait conforme
Metz, le 24 novembre 2020
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Annexe 1 : Plan de Masse



Superficie totale à acquérir:
8 920,44 m²

- LÉGENDE**
- INFORMATIONS GÉNÉRALES**
- PERIMÈTRE PROJET
 - FUTUR PERIMÈTRE
- TRACES**
- LIT DE LA RAMOTTE
 - ANCIEN TRACE DE LA RAMOTTE
 - NOUVEAU TRACE DE LA RAMOTTE
 - MERLON
- PARCELLAIRE**
- PARCELLE CONSERVÉE PAR M HENRION
 - EMPRISE À ACQUÉRIR
 - PARCELLE CONSERVÉE PAR M KOKOT
 - EMPRISE À ACQUÉRIR
 - PARCELLE CONSERVÉE PAR M HERHARD
 - EMPRISE À ACQUÉRIR
 - 4551,97m² SURFACES DES PARCELLES

ZAC POINTE SUD - PLATEAU DE FRESCATY

ACCES-EST_RAMOTTE 1/1000 03/02/2020 AVP

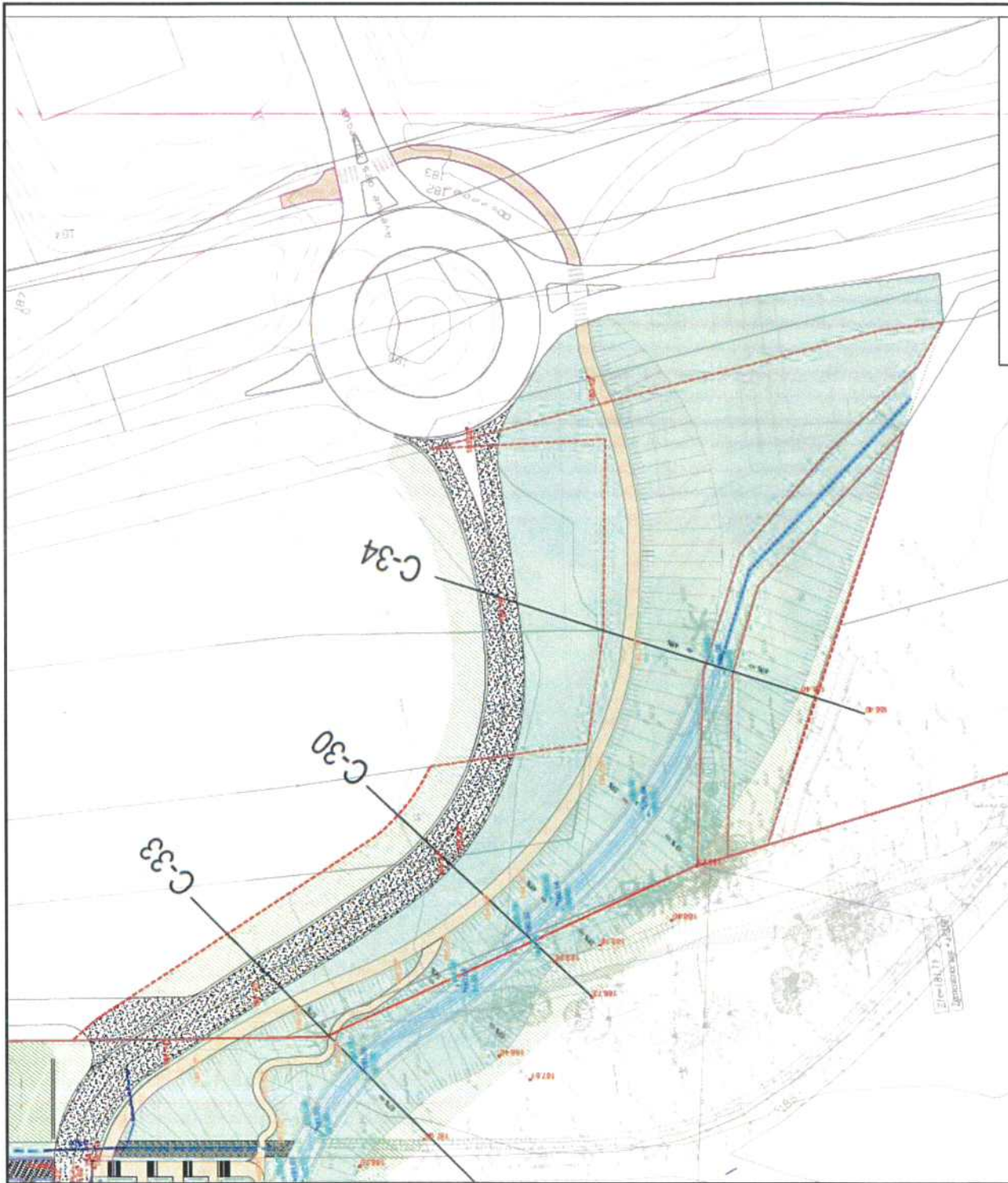
MAÎTRE D'OUVRAGE
METZ METROPOLE
Harmory Park | 11, Boulevard Solaire
BP 55 025 | 57071 Metz Cedex 3
T. 03 87 39 10 00 | F. 03 87 39 13 35

ARCHITECTES URBANISTES
Fanny Chauv & Antoine Alouret
20 rue des Villageurs | 52000 Les Lies
T. 06 87 43 42 92
E.maf.fannychauv@gmail.com

PAYSAGISTES & BET VRD
ATELIER LD
5 rue de Charonne
Ecolein 4 | Seine St Denis | 75011 Paris
T. 01 43 41 38 55 | www.atelierld.com

BET HGE
EVEN CONSEIL
71 rue du Faubourg St Martin | 75 010 PARIS
T. 01 53 46 55 59
www.even-conseil.com

Annexe 2 : Plan Projet de la future voie d'accès au giratoire et de l'exutoire aérien pour le cours d'eau la Ramotte.

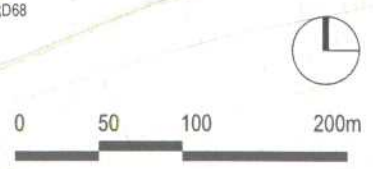


ZAC POINTE SUD : localisation du périmètre de la DUP



- Limite de ZAC
- Limite de Lots
- ▭ Revêtement existant conservé dans son intégralité
- ▭ Revêtement existant conservé / reprise marquage au sol
- ▭ Voiture à chape
- ▭ Piste mixte / Modes Doux à créer
- ▭ Espaces verts
- ▭ Noues

ZAC Pointe Sud - PLAN DIRECTEUR ZAC - 1/2000
 METZ METROPOLE
 F.Chenu & A.Allorent - architectes urbanistes
 Atelier LD paysagistes - ingénieurs VRD
 EVEN Conseil - bureau d'études environnement
 23/07/2018



Résumé de l'acte
057-200039865-20201123-2020-11-DC11-DE

Numéro de l'acte : 2020-11-DC11
Date de décision : lundi 23 novembre 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : ZAC Pointe Sud : demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
Classification : 2.1 - Documents d urbanisme
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 26/11/2020
Numéro AR : 057-200039865-20201123-2020-11-DC11-DE
Document principal : 99_DE-11.pdf

Pièces jointes :

99_DE-LISTE ELUS votes.pdf

Historique :

25/11/20 18:17	En cours de création	
25/11/20 18:18	En préparation	Catherine DELLES
26/11/20 14:26	Reçu	Catherine DELLES
26/11/20 14:26	En cours de transmission	
26/11/20 14:27	Transmis en Préfecture	
26/11/20 14:29	Accusé de réception reçu	